

Actualité des relations de travail en Suisse

*Coordonné par
Aris MARTINELLI*

Introduction

Les impacts sur le syndicalisme de relations de travail de plus en plus défavorables aux salarié·es en Suisse

Aris MARTINELLI

Le présent dossier de la *Chronique internationale de l'IRES* est l'occasion de revenir sur quelques aspects de l'évolution des relations du travail en Suisse. Deux traits les caractérisent : les niveaux multiples d'interaction entre patronat et syndicats et le rapport de force très marqué en faveur des employeurs (Mach, 2006).

Aris Martinelli est adjoint scientifique à la Haute école de gestion Arc, Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO), Neuchâtel ; membre associé de l'Institut de démographie et socio-économie (IDESO) de l'Université de Genève. Contact : aris.martinelli@he-arc.ch.

Les relations entre capital et travail se structurent tout d'abord à travers des négociations nationales dans l'arène politique réunissant les associations patronales, les syndicats et l'administration fédérale, notamment dans le cadre d'activités de *lobbying* et à travers des discussions au sein des commissions extraparlimentaires qui jouent un rôle important dans l'élaboration des projets de loi à l'échelle fédérale (Mach, 2016). Ensuite, il existe des relations à l'échelle des branches où les associations patronales et les syndicats négocient des conventions collectives de travail (CCT). Ces caractéristiques sont le résultat d'une évolution historique : à partir de la seconde guerre mondiale, l'amélioration des conditions de travail (salaires minima, formation, congés, etc.) et la baisse du temps de travail sont négociées au niveau de la branche, ce qui a donné un caractère libéral au droit suisse du travail qui offre peu de protection aux salarié-es et à leurs représentantes et représentants¹ (Aubert, 2005). Les CCT se fondent sur le principe de la « paix du travail », issu des accords du 19 juillet 1937 conclus entre syndicats et patronat de la métallurgie et des machines. Ce principe formalise un mécanisme de résolution des conflits basé sur un système d'arbitrages et l'interdiction de tout moyen de lutte (grèves ou *lock-out*). Les CCT, dont le nombre progresse à partir des années 1950², offrent des avantages financiers importants aux syndicats signataires sous forme de « cotisations de solidarité », à savoir des contributions obligatoires prélevées par l'employeur à travers une retenue sur les salaires des per-

sonnes non syndiquées (et dans certains cas aussi syndiquées) et versées aux syndicats pour la gestion des CCT (remboursements aux membres, frais d'application de la convention, formation des représentants et représentantes du personnel, documentation, etc.).

La relation entre capital et travail au sein des entreprises se fonde enfin sur des négociations entre employeurs et salarié-es réunis dans les commissions du personnel. Ces dernières assument un rôle de plus en plus important dans les relations collectives de travail à la suite de certaines réformes : la loi sur la participation du 17 décembre 1993, la loi sur les fusions du 3 octobre 2003 et la réforme du Code des obligations du 1^{er} janvier 2014. Ces réformes facilitent la création des commissions du personnel et valorisent leur rôle consultatif, notamment pour la négociation des plans sociaux en cas de licenciements collectifs, de consultation lors d'annonces de restructurations, etc. (Ziltener, Gabathuler, 2019). Ainsi, durant ces dernières décennies, les accords d'entreprise se développent avec force même si, dans les micro- et les petites entreprises, qui représentent la grande majorité des firmes suisses, les commissions du personnel n'existent souvent pas et les salarié-es négocient individuellement face à l'employeur.

Les relations entre capital et travail s'inscrivent dans un rapport de force qui évolue de manière défavorable aux salarié-es depuis plusieurs décennies. Les syndicats sont nettement moins forts en termes

1. Il faut signaler à ce propos la faible protection des représentants syndicaux en Suisse qui a conduit l'Union syndicale suisse (USS) à déposer une plainte auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT) le 14 mai 2003. Voir sur ce point Molo (2010).

2. En 2018, selon l'Office fédéral de la statistique, on dénombre 581 CCT : 203 CCT d'associations et 378 d'entreprises. Elles couvrent 45 à 50 % de la population active en Suisse.

Introduction

Les impacts sur le syndicalisme de relations de travail de plus en plus défavorables aux salarié·es en Suisse

d'organisation, d'implantation dans les lieux de travail et de pouvoir politique que les associations patronales et les partis qui représentent leurs intérêts. Cette situation est le résultat d'une longue trajectoire historique marquée par un double mouvement de répression (des grèves, des militants les plus combatifs) et d'intégration (par l'accès de la social-démocratie au gouvernement, par la participation des syndicats aux commissions extraparlimentaires) du mouvement ouvrier suisse (Jost, 1992). Cette trajectoire est une réponse du patronat et des partis bourgeois aux mobilisations ouvrières qui ont culminé dans la grève générale de 1918 (Zimmermann, 2012). Il en résulte ainsi, au niveau des relations entre travail et capital, un système de concertation partiellement intégré à l'appareil d'État – qualifié par certains de « néo-corporatisme » (Oesch, 2007). Ces relations de travail « néo-corporatistes » – couplées avec un mouvement ouvrier fortement divisé³, ainsi qu'une économie très compétitive et mondialisée (Martinelli, 2023a) –, a permis d'atténuer les chocs pétroliers des années 1970 tout en garantissant la croissance économique et un partage relativement équilibré de la valeur ajoutée entre employeurs et travailleurs et travailleuses au moins jusqu'au début des années 1990. De surcroît, il a aussi permis de maintenir la conflictualité sociale à un très bas niveau comparé aux autres pays européens (Oesch, 2011).

La crise économique des années 1990 change la donne. La récession, l'assouplissement du régime du *Gastarbeiter*⁴

et l'entrée des femmes sur le marché du travail entraînent une augmentation du chômage. C'est dans ce contexte que le patronat suisse propose un programme de réformes néolibérales (privatisations, réduction des salaires, allègements fiscaux pour les entreprises et les riches, flexibilité de la production et du travail, etc.), dont plusieurs mesures seront adoptées par la Confédération afin de relancer l'économie (Jaggi, 1996). Ces mesures sont également « négociées » dans le cadre des CCT à la suite des restructurations productives qui contribuent à éroder la base syndicale. Les membres des syndicats passent ainsi de 850 350 en 1980 à 675 000 en 2018, soit une diminution de plus de 20 % et le taux de syndicalisation baisse de 27,5 à 17,1 % sur la même période (Schnabel, 2020). Dans ce contexte, les syndicats suisses délaissent le travail de terrain au sein des entreprises en faveur des interventions médiatiques et dans le débat politique avec le lancement de référendums et d'initiatives populaires et la recherche d'alliances externes au monde du travail (Cianferoni, 2020 ; Oesch, 2011). La reprise relative de la conflictualité du travail à partir de la deuxième moitié des années 1990 en réaction aux restructurations se traduit par des conflits souvent défensifs et de courte durée qui aboutissent le plus souvent à la négociation de « bons plans sociaux » dans le cadre de licenciements collectifs (Alleva, Rieger, 2017), à l'exception de certaines longues grèves médiatisées comme par exemple celles victorieuses pour la retraite à 60 ans dans la construction en 2002 et contre la fermeture

3. Aux divisions linguistiques et culturelles s'ajoute le rôle joué par la main-d'œuvre étrangère pendant longtemps soumise au régime du *Gastarbeiter* fondé sur des contingents et des permis de travail de courte durée. Ce système a permis d'octroyer des conditions de travail plus favorables à la main-d'œuvre indigène préservée du chômage de masse et a contribué à la diffusion des formes de xénophobie au sein du mouvement ouvrier, formes qui se retrouvent aujourd'hui par exemple vis-à-vis de la main-d'œuvre frontalière (Martinelli, 2021).

4. Voir la note précédente.

des Ateliers mécaniques des Chemins de fer fédéraux à Bellinzone en 2008 (Dif-Pradalier *et al.*, 2020), ou celles perdues à l'Aéroport international de Genève en 2010 (Cianferoni, 2012), chez Generali à Nyon en 2016, etc.

Pour mieux comprendre les effets de ces évolutions longues des relations entre capital et travail en Suisse, ainsi que pour réfléchir aux possibilités de l'action syndicale dans un tel contexte, ce dossier propose trois contributions que je vais présenter brièvement.

La contribution d'Aris Martinelli (2023b, dans ce numéro) porte sur l'introduction de la flexibilisation du temps de travail dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM). L'ampleur que prend cette forme de flexibilité et la manière dont elle est négociée dans le cadre de la CCT MEM est illustrative de la centralité du temps de travail dans les stratégies de profit du patronat suisse et de la dégradation du rapport de force pour les salarié-es dans un secteur central du capitalisme helvétique. Cette contribution montre les effets concrets de cette forme de flexibilité sur les conditions de travail dans la branche. Loin d'accroître le bien-être du personnel, comme le veut le discours patronal, celle-ci accroît la disponibilité temporelle des salarié-es à travers l'allongement de la journée de travail (heures supplémentaires et heures « gratuites » à domicile et en déplacement), une perte de maîtrise sur l'organisation de la semaine de travail (recours au chômage technique) et une intensification du travail. Cette contribution permet ainsi d'illustrer l'importance de prendre en compte, au-delà de l'enjeu salarial dans un contexte inflationniste, des revendications

sur le temps de travail pour les syndicats de la branche.

L'article de Nicola Cianferoni (dans ce numéro) porte sur le dispositif en matière de santé et sécurité au travail inscrit dans les CCT et requis en cas de renoncement à l'enregistrement du temps de travail. Loin d'être une mesure introduite à la suite de luttes sociales, elle est issue d'une intervention du gouvernement suisse, lequel a accepté d'introduire des dérogations à l'enregistrement du temps de travail pour autant qu'il y ait des mesures compensatoires et un compromis entre partenaires sociaux. Si ce dispositif vise à garantir la protection de la santé par un encadrement du renoncement à l'enregistrement du temps de travail, l'auteur constate l'absence d'une vision cohérente prenant en compte les différents aspects liés à la prévention. Le dispositif ne s'inscrit donc pas dans une approche systémique de santé et de sécurité au travail ; il ne garantit pas toujours l'anonymat des personnes qui font appel au service interne à l'entreprise chargé des questions du temps de travail qui peut, dans certains cas, être pris en charge par le responsable du personnel, ce qui représente une lacune importante dans la protection de la santé. Le renouvellement des CCT constitue l'occasion pour les syndicats de faire un bilan des mesures qu'ils ont négociées et de proposer une amélioration du service interne lorsque celui-ci présente des lacunes.

La contribution de Nicolas Pons-Vignon et d'Enrico Borelli (dans ce numéro) porte sur un conflit du travail survenu à la suite du licenciement d'un groupe de chauffeurs-livreurs d'une filiale de la multinationale de la logistique Dynamic Parcel Distribution (DPD) active au Tessin, canton

Introduction

Les impacts sur le syndicalisme de relations de travail de plus en plus défavorables aux salarié·es en Suisse

italophone, qui ont dénoncé les conditions de travail au sein de l'entreprise. Les auteurs analysent l'organisation du travail chez DPD, une entreprise importante du secteur, qui repose sur la sous-traitance et sur la compression des coûts salariaux. Les bas salaires et les abus tels que le non-paiement des heures de travail ou des déductions salariales arbitraires (amendes et réparation des véhicules) y sont courants. La mobilisation des salarié·es contre

le « système DPD » s'inscrit dans un mouvement national porté par le syndicat interprofessionnel Unia et soutenu par une coalition de la « société civile » qui vise à réguler les conditions de travail dans la logistique. L'article permet ainsi d'interroger les atouts et les limites de cette stratégie syndicale dans un secteur émergent où le personnel se mobilise en dépit de sa grande précarité, comme le montrent les luttes des travailleurs et travailleuses de plateforme.

Sources :

- Alleva V., Rieger A. (2017), *Grèves au 21^e siècle*, Zurich, Rotpunktverlag.
- Aubert G. (2005), « L'entreprise et le droit du travail : l'exemple suisse », *Droit social*, n° 2, p. 147-151, <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:12177>.
- Cianferoni N. (2012), « Répondre au dumping salarial par la grève ? Le cas de l'Aéroport International de Genève (AIG) », *Les Mondes du travail*, n° 12, p. 65-76, <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:103264>.
- Cianferoni N. (2020), « La conflictualité du travail peut-elle se limiter au champ politique ? Réflexions sur les référendums populaires en Suisse contre l'extension des horaires d'ouverture des magasins », *Les Mondes du travail*, n° 24-25, p. 179-189, <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:159167>.
- Cianferoni N. (2023), « Suisse : renonciation à l'enregistrement du temps de travail : quelles mesures de protection de la santé ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 181, mars, p. 71-80.
- Dif-Pradalier M., Lepori A., Strozzeza A. (2020), *Qui erano tutti ferrovieri. Lo sciopero dell'Officina FFS di Bellinzona nel 2008. Studio sul vissuto e sulle percezioni dei protagonisti*, Bellinzona, Casagrande.
- Jaggi Y. (dir.) (1996), *Le livre noir du libéralisme*, Vevey, éditions de l'Aire.
- Jost H.U. (1992), « "Surveiller et punir". Le quadrillage du mouvement ouvrier et du socialisme par la bourgeoisie aux 19^e et 20^e siècles », in Jost H.U., Vuilleumier M., Udry C.-A. (dir.) *Cents ans de police politique en Suisse, 1889-1989*, Lausanne, AEHMO, Éditions d'en bas, p. 11-29.
- Mach A. (2006), *La Suisse entre internationalisation et changements politiques internes : la législation sur les cartels et les relations industrielles dans les années 1990*, Zurich, Rüegger.
- Mach A. (2016), *Groupes d'intérêt et pouvoir politique*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Martinelli A. (2021), « La "délocalisation sur place" : une notion pour étudier le travail frontalier ? Le cas du canton du Tessin (Suisse) », *Les Mondes du travail*, n° 27, p. 125-141, <https://bit.ly/3wNJFV6>.
- Martinelli A. (2023a), *Le capital et le travail dans les chaînes mondiales de valeur : stratégies de profit et conditions de travail dans l'industrie suisse des machines*, Neuchâtel, éditions Alphil-Presses universitaires suisses.

Introduction

Les impacts sur le syndicalisme de relations de travail de plus en plus défavorables aux salarié·es en Suisse

- Martinelli A. (2023b), « Suisse : les enjeux de la flexibilisation du temps de travail dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 181, mars, p. 55-69.
- Molo R. (2010), « La Convention 98 de l'OIT et la liberté syndicale en Suisse », in Andermatt A., Bianchi D., Bruchez C., Gabathuler T., Häberli C., Kuster Zürcher S., Molo R., Rieger A., Roncoroni G., Schmid P., *Droit collectif du travail*, Bâle, Helbing Lichtenhahn, p. 81-96.
- Oesch D. (2007), « Weniger Koordination, mehr Markt? Kollektive Arbeitsbeziehungen und Neokorporatismus in der Schweiz seit 1990 », *Swiss Political Science Review*, vol. 13, n° 3, p. 337-368, <https://doi.org/10.1002/j.1662-6370.2007.tb00081.x>.
- Oesch D. (2011), « Swiss trade unions and industrial relations after 1990. A history of decline and renewal », in Trampusch C., Mach A. (eds.), *Switzerland in Europe. Continuity and Change in the Swiss Political Economy*, London/New York, Routledge, p. 82-102, <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:21788>.
- Pons-Vignon N., Borelli E. (2023), « Suisse : les luttes des précaires de la logistique : le "système DPD" », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 181, mars, p. 81-91.
- Schnabel C. (2020), « Union membership and collective bargaining: Trends and determinants », *IZA Discussion Paper*, n° 13465, <http://bit.ly/3XWaRNi>.
- Ziltener P., Gabathuler H. (2019), « Mitwirkung in der Praxis: Betriebliche Arbeitnehmervvertretungen im schweizerischen Gefüge der Sozialpartnerschaft », *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, vol. 45, n° 2, p. 215-235, <https://bit.ly/3DUpicT>.
- Zimmermann A. (2012), *Klassenkampf und Klassenkompromiss. Arbeit, Kapital und Staat in den Niederlanden und der Schweiz, 1914-1950*, Thèse de doctorat en lettres, Université de Lausanne, <https://bit.ly/3RlMohT>.